



Projet « 1 parisien 1 arbre »

**Rapport d'avancement
Mise en place d'un puits de carbone biologique
Cameroun**

Quatrième trimestre 2009

Ville de Paris – AIMF

Janvier 2010

Pascal Cuny, Jean-Guénolé Cornet

Table des matières

| | | |
|-----------|---|-----------------------------|
| 1. | Avancement des travaux | 3 |
| 1.1. | Production de plants en pépinière | 3 |
| 1.2. | Travaux de terrain | 3 |
| 1.2.1. | Plantations 2009 | 4 |
| 1.2.2. | Entretien des plantations 2008 | 4 |
| 1.2.3. | Entretien des plantations 2009 | 4 |
| 1.2.4. | Préparation des pare-feu et des contre-feu | 5 |
| 1.2.5. | Evaluation des taux de survie des plants | 5 |
| 1.2.6. | Inventaire floristique des parcelles de référence | 6 |
| 1.3. | Réunion d'évaluation des travaux exécutés en 2009 avec les différents GIC | 6 |
| 2. | Composante carbone | 6 |
| 3. | Composante développement durable | 6 |
| 4. | Composante foncière | 7 |
| 5. | Aspects financiers | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.1. | Contrat entre AIMF et ONFI | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.2. | Contrat entre AIMF et CTFC | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.3. | Tableau récapitulatif | Erreur ! Signet non défini. |
| 6. | Comité de pilotage | 7 |
| 7. | Conclusion | 7 |

1. Avancement des travaux

Le quatrième trimestre a surtout été consacré à la fin des entretiens des plantations et à la préparation des opérations de prévention et de lutte contre les feux de brousse et les incursions de bétail dans les sites de plantation.

D'autres activités ont été également développées telles que l'évaluation des travaux par les GIC et des plantations par l'équipe du projet, le lancement du projet « foyers améliorés », l'inventaire floristique de parcelles (en vue de l'enregistrement MDP du projet), la production de cartes, ainsi qu'une étude sur le foncier et une étude juridique présentées plus loin.

1.1. Production de plants en pépinière

Il n'y a pas eu d'activité en pépinière pendant cette période. Le tableau ci-dessous donne l'état des lieux des versements prévus et réalisés fin décembre. Ils correspondent au paiement des GIC après le constat des travaux réalisés (notamment paiement d'une prime de 5 à 10 francs CFA / plant réceptionné). Suite au rapport du 3^{ème} trimestre, notons que de légères modifications apparaissent sur le montant total des contrats (car avenants) et les versements de septembre (montants datés de septembre intégrés).



Eucalyptus saligna planté en 2008



Gmelina arborea planté en 2008

1.2. Travaux de terrain

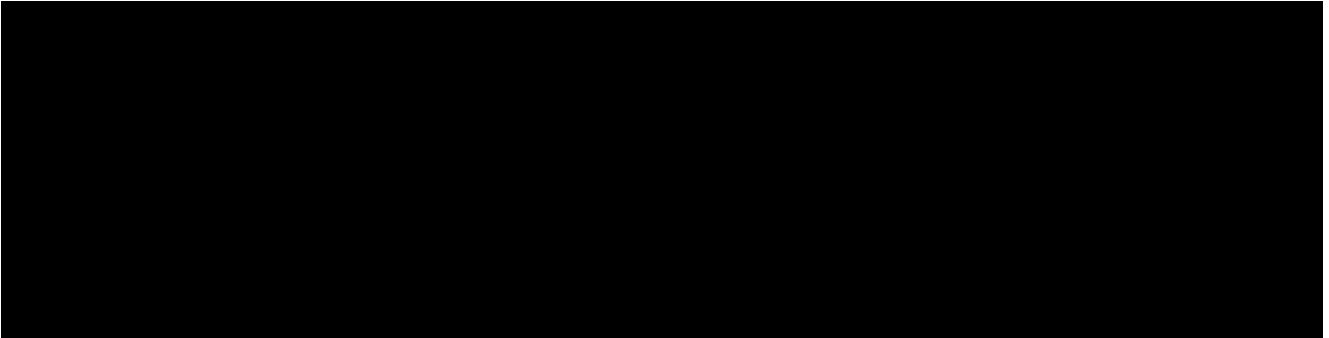
Les travaux de terrain correspondent à :

- la fin des plantations 2009 ;
- l'entretien des plantations 2008 ;
- l'entretien des plantations 2009 ;
- la préparation des pare-feu et des contre-feu ;
- l'évaluation des taux de survie des plants (regarnis 2008, 2009) ;

- l'inventaire floristique des parcelles de référence.

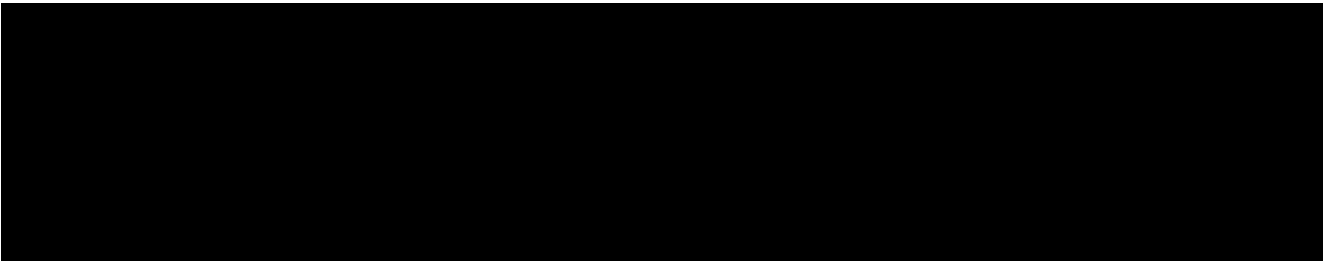
1.2.1. Plantations 2009

De derniers versements ont en lieu en octobre. Suite au rapport du 3^{ème} trimestre, notons que de légères modifications apparaissent sur le montant total des contrats (car avenants) et les versements de juillet et septembre (montants datés de juillet et septembre intégrés).



1.2.2. Entretien des plantations 2008

Les activités d'entretien (en plein sur toute la surface des parcelles) sont terminées. Le tableau ci-dessous donne l'état des lieux des versements réalisés fin décembre pour l'entretien des plantations 2008, y inclus de nouveaux contrats et des paiements réalisés lors de la réception des travaux.



1.2.3. Entretien des plantations 2009

Le tableau ci-dessous donne l'état des lieux des versements réalisés fin décembre pour les entretiens des plantations 2009, y inclus de nouveaux contrats et des paiements réalisés lors de la réception des travaux.

| Commune | Reboisement | GIC terrain | Montant total contrats | | Versement 30 septembre 2009 | Versement 4T 2009 | Total Versements | % |
|-----------|-------------|--|------------------------|-----|-----------------------------|-------------------|------------------|-------|
| Foumban | Koundoum | APOUASOUNSOUN PONTAH(CONTRAT N°44-53-64-70/VDP/09) | 2 875 000 | | 750 000 | 1 975 000 | 2 725 000 | 94,8% |
| | Njikeitkie | NDICHOUT(contrat n°45-48-55-65/VDP/09) | 2 285 000 | | 1 100 000 | 1 035 000 | 2 135 000 | 93,4% |
| | | PONPACHINBAIN (Contrat N°56-67/vdp/09) | 1 130 000 | | 440 000 | 540 000 | 980 000 | 86,7% |
| | Koupa | PRESEMPEN (contrat 43-47-54-66/vdp/09) | 2 350 000 | | 860 000 | 1 340 000 | 2 200 000 | 93,6% |
| Tonga | | JEAT - ASN (contrat n°41-42-52-62BIS-63-71/VDP/09) | 3 335 000 | | 1 860 000 | 1 325 000 | 3 185 000 | 95,5% |
| Mandjou | | Agri Elev Bazzama - Agri Elev Pisciculteurs Bazzama – O WE | 3 300 000 | | 2 216 000 | 934 000 | 3 150 000 | 95,5% |
| | | ZOC-GIC KAMI-ESSAYONS (Contrat n°28-29-58-60-61-62) | | | | 0 | | |
| Total CFA | | | 15 275 000 | 0 0 | 7 226 000 | 7 149 000 | 14 375 000 | 94,1% |
| Total € | | | 23 287 | | | | 21 915 | |

Un local de gardiennage a été construit et réceptionné sur le site de Koupa, dans la commune de Foumban.

1.2.4. Préparation des pare-feu et des contre-feu

Le brûlage préventif et contrôlé (sur les pare-feu et à la périphérie des blocs de plantation) est une technique indispensable pour prévenir les feux de brousse courants sur tous les sites du projet. Malgré les conseils et l'encadrement du projet, les GIC ont malheureusement manqué de vigilance, ce qui a entraîné des feux sur les parcelles de plantation ajoutés à d'autres feux provoqués accidentellement par des usagers des terroirs voisins :

- A Koupa : 11 ha (pin, eucalyptus, fruitiers, gmelina)
- A Koundoum : 4,7 ha (eucalyptus, fruitiers)
- A Njinketkiè : 2,3 ha (eucalyptus)
- A Mambain : 1 ha (acacia)
- A Tonga : 0,9 ha (eucalyptus, teck)



Brûlage préventif à Njinketkiè



Brûlage préventif à Mambain

Soit, sur les deux sites (Foumban, Tonga) une superficie totale de plantation brûlée de 20 ha avec une prédominance à Foumban où la mairie s'est engagée à regarnir elle-même (sur ses propres fonds) ces zones « sinistrées » en 2010.

1.2.5. Evaluation des taux de survie des plants

Deux mois, après la mise en place des plantations 2009 et après regarnis de celles de 2008, l'équipe du projet a procédé à une estimation des taux de survie. Toutes essences confondues (plantations 2009), il varie à Foumban de 81 à 97 % (selon les sites) et il est de 95 % à Tonga. Les tecks, gmelinas et pins ont des taux élevés alors que l'eucalyptus a des

taux variant de 48 à 77 % (attaques de termites fréquentes). Les regarnis dans les plantations 2008 présentent des taux de survie variant de 82 à 91 %.

1.2.6. Inventaire floristique des parcelles de référence

Cette opération a visé l'éligibilité des terres notamment de la commune de Tonga dans le cadre du projet MDP forestier. Il s'agissait ainsi de vérifier si les formations naturelles initiales sont en conformité (ou non) avec la définition camerounaise de la forêt¹. La mesure des arbres sur trois placettes (reflétant les densités des ligneux dans le site) à proximité des zones plantées a permis d'obtenir les résultats suivants : Couvert arboré : 27 % ; Hauteur des arbres à maturité : 4,8 m ; Densité moyenne des ligneux (18 essences) : 1.043 / ha. Ces valeurs permettent de considérer que les zones retenues pour des boisements sont éligibles au processus MDP.

1.3. Réunion d'évaluation des travaux exécutés en 2009 avec les différents GIC

Les réunions d'évaluation des travaux de pépinière et de reboisement exécutés par les différents GIC se sont déroulées en octobre 2009 à Tonga, Foumban et Mandjou (Cf. principales conclusions en annexe 1).

2. Composante carbone

Le processus de la validation de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) des sites de Tonga et Foumban a été suspendu par le MINEP (Cf. annexe 2). La raison majeure est une proposition par le MINEP² d'un budget très élevé (6 millions FCFA) pour l'organisation des audiences publiques. Le projet a proposé un budget de 3 millions FCFA (1,5 million FCFA / commune) qui constitue un montant maximum et raisonnable pour ce type d'opération. Le projet cherche actuellement un arrangement avec les communes pour qu'elles contribuent à cette charge (et aussi dans le double objectif d'appropriation du processus par les communes et d'un partenariat « MINEP / Communes »).

3. Composante développement durable

L'initiative « foyers améliorés » se poursuit. Le projet DRUFAPÉ (Développement et Renforcement de l'Utilisation des Foyers Améliorés et Protection de l'Environnement) a été lancé en octobre avec l'appui du projet « Ville de Paris ». Ce projet a pour but de pérenniser la production de foyers améliorés, de sensibiliser les populations urbaines et rurales, de vulgariser l'usage des foyers améliorés et d'augmenter le nombre de forgerons formés. Il a bénéficié d'un cofinancement « Projet Ville de Paris – Coopération française – Fédération des femmes du département du Noun (PUAKONE) » d'un montant global de 13.200 €.

Les principales activités de ce projet ont été les suivantes :

- Information et sensibilisation des membres de la fédération PUAKONE sur les foyers améliorés (fabrication, utilisation, etc.) ;
- Formation des forgerons-tôliers venant des arrondissements du département du Noun à la fabrication de foyers améliorés (les premiers forgerons formés en mars 2009 ont apporté un appui efficace au cours de ces séances de formation) ;
- Formation des animatrices sur les techniques d'animation en matière de foyers améliorés à diffuser dans les arrondissements du département du Noun ;
- Test de cuisine contrôlée ;

¹ Couvert arboré : > 30 % ; Hauteur des arbres à maturité : > 5 m ; Surface minimale : 0,1 ha.

² Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

4. Composante foncière

Un cabinet de consultants³ a été mandaté pour délimiter et cartographier la future emprise communale et les plantations 2008 et 2009. Les *draft* de cartes sont faits et sont actuellement en cours de révision suite à des observations de l'équipe du projet. Dès que les cartes définitives seront validées, elles pourront être produites sur supports papier couleur et informatique.

Une stagiaire doctorante mène une étude à Fouban et Tonga avec les objectifs suivants :

- Faire un état des lieux des démarches foncières des deux communes ;
- Vérifier si
 - l'identification foncière est conforme aux critères MDP ;
 - elle a tenu compte des droits coutumiers des populations locales / nomades (et dans quelles mesures / sous quelles conditions elles sont prêtes à y renoncer partiellement) ;
- Décrire et analyser les contraintes pour les communes à parvenir à une convention (foncière) provisoire avec l'Etat et proposer une démarche (participative) pour y parvenir.

Un premier rapport a été déposé par la stagiaire et est en cours d'observations par l'équipe du projet.

5. Composante juridique

Une étude juridique a été réalisée par un cabinet spécialisé sur le droit carbone pour préciser le cadre juridique dans lequel le projet « 1 parisien 1 arbre » s'inscrit au Cameroun et valider le montage juridique entre partenaires du projet (Cf. en annexe 3 les tdr de l'étude). Cette étude était prévue depuis le début du projet et disposait d'un budget spécifique⁴.

L'étude est en cours de finalisation, suite aux commentaires apportés par l'équipe du projet et sera bientôt transmise avec l'étude foncière à l'AIMF et à la Mairie de Paris.

6. Comité de pilotage

Le comité de pilotage annuel avec les différents partenaires du programme a eu lieu le 1^{er} décembre 2009 (Cf. annexe 5). Il s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les maires des communes par leur présence et leur participation active ont montré l'intérêt qu'ils portaient au projet. L'absence de représentants de la Mairie de Paris ou de l'AIMF a été cependant regrettée.

7. Conclusion

Le projet « 1 parisien 1 arbre » au Cameroun a permis non seulement la mise en valeur de 200 ha de plantation sur trois communes des provinces de l'Ouest et de l'Est, mais aussi la génération d'emplois locaux, la formation ou le développement de programmes complémentaires d'appui aux communes partenaires. Les différentes études mises en place dans l'optique d'un futur enregistrement du projet au titre du MDP confèrent au projet un caractère pionnier exemplaire.

Les problèmes de non maîtrise de prévention et de lutte contre les feux par quelques GIC en cours d'apprentissage sont heureusement en nette diminution (30% en 2008, 10% en 2009)

³ Geospatial Technology Group

⁴ L'étude était initialement prévue en 2008 mais n'a pu être réalisée qu'en 2009. Le budget prévu sur le contrat 2008 entre ONFI et AIMF a donc été reporté sur le contrat 2009.

et montrent toute l'importance d'assurer un suivi permanent des plantations les premières années. Soulignons cependant l'engagement de la commune de Fouban de regarnir à ses frais les hectares perdus.

Concernant l'étude d'impact environnemental dans les communes de Tonga et Fouban, malgré des différences de perception sur le budget nécessaire à l'organisation des audiences publiques de restitution du rapport de l'étude, les relations entre le MINEP et le projet restent cordiales et sont entretenues par la négociation.

Les maires des communes et l'ensemble des partenaires locaux affichent leur attachement au projet et leur volonté d'aller de l'avant. Cependant, les communes ont peu de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées dans le domaine forestier : un effort reste à faire pour mobiliser des moyens (part de la fiscalité communale ?) et pour renforcer les capacités techniques (création de cellules de foresterie communale et formation d'agents communaux).

**Evaluation des activités des GIC Foumban et Tonga (2009)
Projet « Puits de carbone biologique / Cameroun »**

Généralités

Les GIC reconnaissent que les contrats sont respectés. Ils apprécient aussi le paiement direct des prestations (sans passage par un établissement bancaire). Les cahiers des charges sont généralement bien respectés par les GIC sauf concernant la taille des plants parfois largement inférieure à 15 cm lors de leur mise en place. La majorité des GIC sont dynamiques et ont un esprit de groupe (particulièrement JEAT à Tonga). Cependant, lors de la prochaine campagne, il sera nécessaire d'exclure ASN (Tonga).

Recommandations techniques (suite aux échanges entre GIC et projet)

Ils souhaitent que la signature des contrats de préparation du terrain / plantation soient en correspondance avec le rythme des pluies (Tonga). A Tonga, en effet, compte tenu du régime des pluies⁵, les responsables du projet devront envisager deux sous-campagnes de plantation : (i) début avril (gmelina, par ex) et fin août. Ceci suppose impérativement la préparation des pépinières en **décembre** et les premiers semis⁶ **début janvier 2010**.

La campagne de semis sera planifiée avec les membres des GIC Pépinière avec traces écrites des données techniques (poids des graines, nombre de plants attendus, date et PV de réception des graines, etc.).

Doléances / Décisions

| <i>Doléances / Observations</i> | <i>Réponses / Décisions</i> |
|---|---|
| | |
| Motopompe à garder au niveau de la pépinière (Tonga) | Oui (maire à contacter) |
| Augmenter le nombre de cuves (Tonga) | Non |
| Fiches techniques par espèce | Oui |
| Comptes d'exploitation (Tonga) | Bilan à restituer aux GIC et formations avant la fin 2009 |
| Augmentation du nombre de gardiens (Tonga) | Pour l'instant, 1 de jour et 1 de nuit maintenus compte tenu de la superficie (74 ha). Contrat à revoir à la hausse (mais exigences plus grandes) en vue de permettre au GIC d'organiser différemment la surveillance |
| Doutes de certains GIC sur les superficies des parcelles | Résultats cartographiques bientôt disponibles |
| Lignes intercalaires (gmelina dans pare-feu), démariage anacardiens, comptage des plants, recépage (hors pare-feu) non pris en compte dans les contrats | A intégrer dans les contrats 2010 |

⁵ A Tonga, la pluie s'étend de mars à novembre avec une réduction très marquée en juillet - août

⁶ Gmelina (début janvier, croissance de 3 mois) ; teck (mars-avril, croissance de 4 - 5 mois)

| | |
|--|---|
| Gants, bottes, boîte à pharmacie, téléphones portables à fournir par le projet | Non car déjà intégrés dans les contrats (les GIC doivent eux-mêmes se doter des moyens nécessaires à la réalisation de leur prestation) |
| Fertilisation des plants mis en place | Non, trop complexe (transport de fientes) et coûteux ; de plus effet sur le long terme non assuré. Plutôt améliorer les conditions de la plantation (taille des trous, taille des plants, sarclage, etc.) |
| Deux entretiens en plein par an | Non. 1 sarclage en mai (voire aussi en août) et 1 entretien en plein en octobre |
| Charges de transports d'intrants pépinière (sable, terre humifère, fientes, etc.) lourdes pour les GIC | Voir avec les comptes d'exploitation le niveau de ces charges par rapport au coût des prestations |
| Travaux de préparation des terrains refaits à cause de présence de tiers | Choix et validation des sites à faire avec la mairie avant le début des travaux de préparation des terrains |
| Parcellisation trop petite (Njinketkié) | Essayer de faire des blocs (5 ha) unispécifiques |
| Attaques de termites fréquentes surtout sur eucalyptus et acacia | Appliquer le traitement insecticide au fond du trou et ensuite en fonction des attaques (repérées par les gardiens). Traitement de surface : minimum 2 fois / an |
| Non respect des dates limites des contrats par les GIC | Prévoir des pénalités de retard (car 3 ^{ème} année d'expérience) |
| Recrû d'herbes vivaces | Tester un sarclage en plein sur terrain plat ou en très légère pente |
| Niveaux de difficultés (tronçonnage, débardage, entretien, etc.) variables selon les sites / blocs | Tester des tarifs / coûts variables et négociés avec les GIC selon les difficultés évaluées |
| Coût de transport des plants élevés | Contrats plus précis (ex : à Koundoum, prévoir la mobilisation du camion pendant 2-3 jours sur place) |
| | |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail -Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION DE LA NATURE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work- Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND
PROTECTION OF NATURE

MINISTER'S CABINET

CIE/00000216
N° _____ /L/MINEP/CAB/CIE

Yaoundé, le 31 DEC 2009

LE MINISTRE

A Monsieur Pascal Cuny
ONF International
Tel: 99 99 60 32

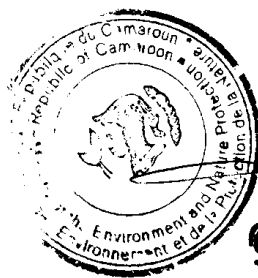
Objet : Suspension du processus de validation de l'EIE
de votre projet de reboisement dans les municipalités
de Foumban et Tonga

YAOUNDE

Monsieur,

Me référant aux conclusions du procès verbal de la réunion tenue le 5 Novembre 2009 et relative à la planification des audiences publiques de l'étude d'impact environnemental de votre projet de reboisement dans les municipalités de Foumban et de Tonga, je suis dans le regret de vous faire savoir que le processus d'examen de votre rapport est suspendu.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.



Le Ministre Délégué

Dr. Nana Akhobekou Djalloh

QUESTIONS JURIDIQUES DU PROJET

PUITS DE CARBONE FORESTIER AU CAMEROUN

*Reboisements communaux à Foumban et Tonga
(Ouest), Mandjou (Est) et Ngambé Tikar (Centre)*

SELECTION DE CONSULTANTS

Juin 2009

1. Brève description du projet « Ville de Paris »

Le projet de plantation des forêts communales au Cameroun est une initiative de la Ville de Paris avec, pour maîtrise d'ouvrage déléguée, l'AIMF (Association internationale des Maires francophones). Le CTFC (Centre technique de la Forêt communale) appuyé par ONFI (ONF International), réalise les plantations. Il s'agit d'un projet de reboisement de 1.000 hectares en zone de savane humide structuré en deux unités de 500 ha (Ouest⁷ et Centre-Est⁸) localisées sur quatre communes.

Les plantations sont / seront faites à l'aide de différentes essences (teck, gmelina, anacardier, eucalyptus, ayous, pin, fruitier, etc.).

L'objectif global du projet est de participer à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. De manière spécifique, le projet vise à :

- la génération de crédits d'émissions (5 à 8 tonnes de CO₂ équivalent/ha/an pendant 30 ans),
- la protection des sols et la lutte contre l'érosion,
- la génération de plus-values économiques et sociales locales dont la production de bois (d'œuvre, de service et de feu) et de fruits,
- La promotion du processus de transfert de gestion des ressources naturelles de l'Etat aux communes.

Ce projet vise à être enregistré au titre du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto. Les crédits d'émissions générés par les plantations, grâce aux financements apportés par la Ville de Paris et l'AIMF, sont destinés à être restitués en totalité à la Ville de Paris, cette dernière s'étant engagée au démarrage à annuler ses titres de réductions d'émissions une fois émis.

2. Problématiques juridiques du projet liées au MDP et au foncier

L'étude de faisabilité du projet réalisée en 2007 a montré que les conditions étaient réunies, ou en passe d'être réunies, pour que le Cameroun puisse devenir hôte de projets forestiers enregistrés au titre du MDP. Cependant, le droit national ne précise pas clairement la nature ni la propriété des crédits d'émissions et il n'existe pas à ce jour de projet MDP enregistré dans le pays.

Dans le cas d'un projet de séquestration (puits de carbone forestier), la détermination de la propriété des crédits carbone passe par l'étude de la propriété foncière, souvent complexe en Afrique subsaharienne et notamment dans les zones affectées par le projet de la Ville de Paris. Les terrains reboisés appartiennent en l'occurrence à l'Etat par présomption de domanialité, mais les populations locales y jouissent de droits coutumiers. L'objectif du projet est d'en faciliter le transfert de propriété aux

⁷ Foumban et Tonga, déjà en début de reboisement

⁸ Mandjou, déjà en début de reboisement, et Ngambé Tikar (reboisement prévu en 2010)

communes qui seront elles-mêmes propriétaires des plantations (hors crédits d'émissions) et responsables de leur entretien.

Une étude des questions foncières du projet a été réalisée en ce sens et est en cours d'achèvement.

3. Objectifs de la prestation

Cette étude visera donc à apporter tous les éléments nécessaires à la structuration juridique du projet de la Ville de Paris, en particulier en ce qui concerne le droit à la propriété des crédits d'émissions générés et les conditions permettant d'assurer la pérennité des plantations mises en place et donc du stock de carbone séquestré.

Les objectifs de la prestation sont :

1. Etablir l'état des lieux du MDP au Cameroun ;
2. Préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit le projet, en particulier la législation environnementale qui s'applique au projet ;
3. Préciser les éléments permettant de qualifier juridiquement les crédits d'émissions dans le droit camerounais et à défaut dans le droit international qui s'applique ;
4. En s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude foncière réalisée, préciser le contexte foncier du projet, en particulier en lien avec la propriété des crédits d'émissions attendus ;
5. Reprendre et valider le montage juridique prévu entre les différents partenaires lors de l'étude de faisabilité (propriété des plantations et des crédits d'émissions, obligations de mise en place de ces plantations et de leur entretien). A partir du travail déjà réalisé, proposer un modèle de contrat entre la Ville de Paris / AIMF et les quatre communes hôtes et propriétaires des plantations mises en place.

4. Organisation de la prestation et profil des consultants

Deux consultants sont nécessaires pour réaliser cette prestation :

- un consultant international spécialiste des questions juridiques liées aux crédits d'émissions
- il sera appuyé par un deuxième consultant possédant une connaissance fine du contexte juridique et foncier de l'Afrique Centrale et si possible du Cameroun.

La durée de la prestation est estimée à 15 j, sur une période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2009). Le travail sera réalisé à distance, mais avec des échanges possibles auprès des responsables du projet sur place.

Annexe 4

| N° de la demande de versement et / ou de facturation | N° 1 | N° 2 | N° 3 | N° 4 | N° 5 | N° 6 | N° 7 | N° 8 | N° 9 | N°10 | N° 11 | N°12 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|--|--|--|--|---|---|---|---|
| | Demande d'avance | Demande d'avance | Demande d'avance | Demande d'avance | Facturation et demande d'avance | Facturation et demande d'avance | Facturation et demande d'avance | Facturation | Facturation et demande d'avance | Facturation et demande d'avance | Facturation et demande d'avance | Facturation et demande d'avance |
| Date de demande d'avance ou de facturation | 12/02/2008 | 13/03/2008 | 10/04/2008 | 05/05/2008 | 16/06/2008 | 08/08/2008 | 07/10/2008 | 05/12/2008 | 05/02/2009 | 04/05/2009 | 12/08/2009 | 09/02/2010 |
| Date de versement | 18/02/2008 | 18/03/2008 | 23/04/2008 | 15/06/2008 | 15/07/2008 | 30/09/2008 | 10/11/2008 | - | 18/02/2009 | 12/05/2009 | 04/09/2009 | |
| Période facturée | Première avance | Deuxième avance | Troisième avance | Quatrième avance | Du 01/02 au 16/06 2008 pour travaux hors expertise et du 01/02 au 31/07 pour l'expertise | Du 07/06 au 06/08 2008 pour travaux hors expertise et du 01/08 au 31/10 pour l'expertise | Du 07/08 au 02/10 2008 pour travaux hors expertise et du 01/11 au 30/11 pour l'expertise | Du 03/10 au 30/11 2008 pour travaux hors expertise. Pas de facture d'expertise | Du 01/12/08 au 31/01/09 pour travaux hors expertise et du 01/12/08 au 28/02/09 pour l'expertise | Du 01/02/09 au 30/04/09 pour travaux hors expertise et du 01/03/09 au 31/05/09 pour l'expertise | Du 01/05/09 au 31/07/09 pour travaux hors expertise et du 01/06/09 au 31/07/09 pour l'expertise | Total Dépenses Travaux 1er Aout 2009 au 09 fevrier 2010 et expertise du 1er Aout au 31 Dec 2009 |
| Encaisse du CTFC au dernier jour de la période facturée | 0 | 8 570 555 | 9 911 153 | 20 759 191 | 15 424 590 | 6 303 836 | 854 373 | 16 627 740 | 6 702 121 | 18 636 706 | 22 046 608 | 3 456 498 |
| Total des factures du CTFC sur la période facturée | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 531 634 | 13 653 749 | 7 150 468 | 5 571 336 | 9 925 619 | 31 328 703 | 30 999 455 | 49 582 168.25 |
| Total de l'avance nécessaire pour la période qui démarre | 8 570 555 | 1 340 598 | 10 848 038 | 15 197 033 | 19 957 585 | 8 004 841 | 22 199 076 | 0 | 49 983 297 | 53 046 320 | 51 905 700 | |
| Total versé au CTFC en F CFA | 8 570 555 | 1 340 598 | 10 848 038 | 15 197 033 | 4 532 995 | 1 701 005 | 21 344 703 | 0 | 43 263 288 | 34 409 357 | 30 992 058 | |
| Total versé au CTFC en euros | 13 065.7 | 2 043.7 | 16 537.7 | 23 167.7 | 6 910.5 | 2 593.2 | 32 539.8 | 0.0 | 65 954.5 | 52 456.7 | 47 247.09 | |
| Versement effectué par l'AIMF (incluant frais bancaire de transfert international) en euros | 13 077.0 | 2 055.0 | 16 549.0 | 23 179.0 | 6 921.8 | 2 604.4 | 32 551.1 | | 65 992.0 | 52 495.3 | 47 285.6 | |
| | | | | | | Total versé en 2008 euros | 96 937.28 | | | | Total versé en 2009 euros | 165 772.89 |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Convent2008 | 78 939.00 |
| Convent2009 | 228 151.00 |
| Total versé 2008 + 2009 | 262 710.17 |
| Reste euros | 44 379.83 |

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Total versé en 2008 et 2009 | 262 710.17 |
| Total facturé en 2008 et 2009 | 257240.1879 |
| Reste à justifier | 5 469.98 |

Change euros / CFA 655.957
Frais de transfert international à partir 1/01/09 38,54 euros
25 282 fcfa

Annexe 5

Comité de Pilotage
Projet de puits de carbone biologique « un parisien, un arbre »
Mairie de Paris - AIMF
Yaoundé - 1^{er} décembre 2009
COMPTE RENDU

En parallèle avec les actions proposées dans le cadre de son plan climat, la Ville de Paris a proposé en 2007 à ses habitants de participer à la mise en œuvre d'un projet de compensation carbone dans les pays du sud. Cette initiative intitulée « 1 parisien 1 arbre » vise entre autres à reboiser 1.000 ha de plantations sur 5 ans au Cameroun⁹. L'étude de faisabilité a été restituée entre fin 2007 et début 2008 afin de permettre le démarrage de la phase pilote de plantation en 2008. La phase de mise en œuvre du programme a été déléguée à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), l'implication de la Ville de Paris se faisant au travers d'un comité de pilotage. L'AIMF est appuyée par l'ONF International qui assure l'encadrement et le suivi du projet dans ses différentes composantes (reboisement, développement local, carbone) et par le Centre Technique de la Forêt Communale en charge des travaux de terrain.

Le comité de pilotage a réuni 13 personnes (Cf. liste en annexe 2)

Le compte rendu du comité de pilotage du 9 février 2009 a été approuvé par tous les participants

1. Rappel des principes et de la chronologie du projet – Pascal Cuny / ONFI

Cette communication a présenté le principe de partenariat du projet, sa chronologie et sa préparation, ses enjeux (fonciers, environnementaux, socio-économiques, etc.) et ses principaux résultats (2008 et 2009). Ce fut l'occasion de présenter les avantages et les difficultés liés à une démarche « carbone » notamment les aspects relatifs à la permanence des plantations, très mise à mal récemment par un feu à Koundoum (environ 2 ha) et deux à Koupa (environ 6 ha).

Débat

Les participants ont regretté ces trois feux qui sont survenus lors des opérations de prévention (brûlage du pare-feu de 5 m et contre feux extérieurs aux plantations). Ces dégâts font sensiblement alourdir les coûts de regarnis en 2010 (plus de 8 ha). Les GIC méritent d'être suivis de près dans ces opérations délicates. Rappelons que le retard dans les entretiens (plus d'un mois et demi) favorise la coupe d'herbe très sèche qui alimente les éventuels feux. Les chefs traditionnels et les populations riveraines devraient être plus impliqués dans la prévention et la lutte contre les feux de brousse : pour cela, les communes et les GIC doivent les sensibiliser pour qu'ils s'approprient le processus. Dans les contrats de gardiennage des GIC, il est bien stipulé la prévention des feux / du pâturage dans les plantations ainsi qu'une veille sanitaire (alerte pour traitement insecticide).

Par ailleurs, il a été rappelé que les communes ont une obligation d'engagement dans les démarches foncières (obtention d'une concession provisoire par l'Etat) et de classement de la future forêt communale¹⁰. Cet engagement s'inscrit dans le double cadre des lois camerounaises et des principes du MDP¹¹. Une stagiaire travaille actuellement sur ces aspects et des cartes (plantations et emprise foncière communale là où elle est connue) pourront prochainement aider les communes

⁹ L'étude de pré-faisabilité visait à sélectionner 1 pays parmi 4 pré identifiés (Cambodge, Cameroun, Haïti et Madagascar). Finalement trois ont été retenus : le Cameroun et Madagascar à raison de 1.000 ha de reboisement chacun, et Haïti avec 100 ha sur un mode de participation différent.

¹⁰ Rappelons à ce sujet que le décret de 1995 stipule que « une forêt communale est une forêt qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci (art 30) - sur un terrain communal (ajout art 3 alinéa 12 décret) ». Les procédures classiques de classement des forêts « naturelles » ne devraient donc pas s'appliquer aux forêts communales « plantées ».

¹¹ Mécanisme de Développement Propre

sur ces aspects. Le programme PADDL (coopération allemande) peut aussi aider les communes sur ces aspects.

Enfin, les communes sont responsables du suivi et de la gestion des plantations (et plus particulièrement du respect des contrats par les GIC).

2. Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Foumban / Tonga) – Raphaël Njoukam / CTFC

Cette communication a présenté les principaux résultats de 2009 du projet à Tonga et à Foumban. Après les reboisements de 2008 à Foumban (27 ha) et à Tonga (24 ha), le projet a permis la mise en place de plantations en 2009 à Foumban (70 ha) et à Tonga (51 ha). Soit un total de 172 ha pour les deux communes dont 22 ha de fruitiers. L'ensemble des étapes conduisant à la mise en place des plants et à leur entretien a été présenté. Les taux de survie des plantations 2009 varient de 81 à 95 % selon les sites. Certaines difficultés ont été exposées : contestation foncière par des tiers, démarrage tardif des travaux en pépinière, faible niveau de suivi des consignes par les GIC, etc.

Débat

Les participants ont à nouveau débattu sur les feux qui ont dégradé environ 8 ha de plantations. La commune de Foumban va prochainement réunir les GIC et les gardiens afin de faire le point et envisager les mesures en vue de respecter les consignes du CTFC sur la prévention des feux.

Les traitements insecticides sont nécessaires (fortes attaques des termites sur les eucalyptus, les acacias et même les tecks). Cependant, ils sont menés avec des produits à faible rémanence, avec de petites doses et au plus près des collets, les paysans étant protégés par des masques et des gants appropriés.

Le projet doit apporter une attention particulière à la participation des communes en vue d'une reprise par les communes des activités de gestion des plantations quand celles-ci seront achevées. Les communes ont cependant de faibles moyens pour être financièrement engagées dans le projet. Par contre, on attend d'elles un plus grand engagement dans certaines activités, notamment celles relatives à la protection des plantations.

3. Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Mandjou) – Louis-Bernard Cheteu / CTFC

Cette communication a présenté les principaux résultats de 2009 du projet à Mandjou où il a été planté 30 ha dont 6 ha de fruitiers. La majorité de ces derniers (80 %) ne sont malheureusement pas des plants greffés (pas de disponibilité locale), ce qui risque d'avoir des conséquences importantes en termes d'âge de fructification, de quantité et de qualité des fruits. Les ayous ayant été plantés tardivement sur des terres peu propices (sols à *Imperata cylindrica*) ont d'importants problèmes de reprise (feuilles jaunissant).

Débat

Les participants proposent qu'en 2010, les 550 plants non greffés reçoivent in situ des greffons de qualité. Le feu est aussi un risque à Mandjou (où l'entretien des parcelles n'est pas achevé) et les participants ont reconnu qu'en 2010, il sera nécessaire de « durcir » les termes des contrats (pénalités par semaine de retard pour les équipes de retard, reliquat de paiement en fin de saison sèche pour les gardiens, etc.).

4. Présentation des travaux des composantes (environnementales, foncières, développement durable) – Pascal Cuny / ONFI

Les trois composantes du projet (foncière, environnementale, socio-économique) ont été présentées. L'étude d'impact environnemental (EIE) de Foumban-Tonga a un coût très important (26 millions de FCFA au total) et hors de portée des communes. Il a été à nouveau rappelé aux communes que le mécanisme MDP exige que « 2/3 de la surface du projet soit

identifiée et sous le contrôle du porteur du projet (les communes) au moment de sa validation », ce qui n'est le cas dans aucune des trois communes actuellement. L'étude de la stagiaire permettra d'aider les communes à travers les trois objectifs suivants : (a) Etat des lieux des démarches foncières des communes de Fouban / Tonga, (b) Identification foncière (i) conforme aux critères MDP (ii) prise en compte des droits coutumiers des populations locales / nomades, (c) contraintes pour les communes à parvenir à une convention (foncière) provisoire avec l'Etat et démarche (participative) pour y parvenir. Enfin, à Fouban, l'initiative « foyer amélioré » se poursuit et le projet « Développement et renforcement de l'utilisation des foyers améliorés et Protection de l'Environnement » (mis en œuvre et cofinancé par la Fédération Puakone Unis) vient de démarrer.

5. Utilisation des budgets des travaux en 2008 et 2009 et difficultés rencontrées - Carine Hougang et Baudelaire Kemajou / CTFC

En 2008, les dépenses engagées pour les travaux de plantation s'élevaient à 53,5 millions FCFA (versement de l'AIMF de 63,5 millions FCFA), soit un solde positif de presque 10 millions FCFA (ce solde a été reporté sur l'exercice 2009). En 2009, 72 contrats ont été signés. En novembre 2009, les dépenses engagées pour les travaux de plantation s'élèvent à 104,0 millions FCFA (versement de l'AIMF de 108,7 millions FCFA), soit un solde positif de presque 14,7 millions FCFA en comptant le report de 2008 (ces 14,7 millions FCFA sont prévus pour des activités en décembre 2009 et le gardiennage des plantations jusque fin mars 2010). Deux principales difficultés : (i) les 4 consultants n'ayant pas de structure d'accueil, le CTFC est obligé de supporter un redressement de la part de la CNPS (6 millions FCFA pour 2008 et 2009) (ii) le CTFC attend toujours le paiement par l'AIMF de la facture de 9.713.479 millions FCFA (liée à la charge de travail de l'AT ONFI en 2008) (iii)

Débat

Le CP a réitéré auprès des consultants la nécessité qu'ils régularisent leur situation (adhésion à un GIC ou création d'une association).

6. Engagements des communes pour la gestion durable des plantations

Sur le plan financier les communes ont peu de moyens. Celle de Tonga a un compte administratif annuel (budget réellement mobilisable) de 24 millions FCFA : **le coût des entretiens annuels (5,6 millions FCFA) nécessiterait 25 % du budget communal...** Pour Mandjou, ce coût avoisinerait les 3 % (2,4 / 80) et, dans ce cas, la commune pourrait jouer un rôle¹².

Les maires reconnaissent la nécessité de **sensibiliser les populations riveraines** pour le maintien et la protection des plantations communales. Pour cela, les participants ont proposé plusieurs voies :

- Au cours du bornage de l'emprise foncière communale (négociations avec les riverains indispensables)
- Avec la mise en place de plaques de signalisation (dont inscription des droits et devoirs des populations riveraines avec des messages adaptés)
- Avec un plan d'action de sensibilisation (appui du CTFC possible)
- Lors de différentes manifestations publiques (conseil municipal, journées internationales (Femme, Famille, etc.), fête nationale, cultes religieux, etc.)
- A travers des émissions de radios locales / communautaires

Les maires reconnaissent aussi que les communes doivent être plus impliquées dans la communication et l'explication des contrats aux GIC : il faut en effet plus de négociation et de pédagogie pour que les GIC comprennent et s'approprient le contenu des contrats. Enfin, les délégués des GIC doivent résider sur place pendant les travaux (la commune doit contrôler cela).

¹² Le CTFC, avec un projet IADM (PSFE) pourrait aussi aider les communes dans certaines activités

7. Engagements de la Ville de Paris et de l'AIMF en 2010

Les maires ont reçu une correspondance d'ONFI le 17 novembre stipulant que la Ville de Paris et l'AIMF n'ont pas encore manifesté leurs intentions pour 2010. ONFI est vigilant et, avec des élus camerounais, multiplie des interventions auprès de ces bailleurs en vue d'une issue positive. Dès qu'une décision est prise, ONFI la communiquera immédiatement à l'ensemble des acteurs du projet dont les communes.

Annexe 1

Ordre du jour

Ouverture du Comité

Tour de table, présentation des participants, désignation du président et du secrétaire

Approbation du compte rendu du comité de pilotage du 9 février 2009

Présentations

Rappel des principes et de la chronologie du projet – *Pascal Cuny / ONFI*

Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Foumban / Tonga) – *Raphaël Njoukam / CTFC*

Présentation des travaux de reboisement de la campagne 2009 (Mandjou) – *Louis-Bernard Cheteu / CTFC*

Présentation des travaux des composantes (environnementales, foncières, développement durable) – *Pascal Cuny / ONFI*

Utilisation des budgets des travaux en 2008 et 2009 et difficultés rencontrées – *Baudelaire Kemajou / CTFC*

Points de discussions

Sélection des terrains, bornage et demandes de concessions provisoires

Engagements des communes pour la gestion durable des plantations

Engagements de la Ville de Paris et de l'AIMF en 2010

Liste des participants

1. Honorable Mme Tomaino Ndam Njoya (députée du Noun Centre)
2. Salomon Sidé (maire de Mandjou)
3. Rigobert Oya Fandja (maire de Tonga)
4. Baudelaire Kemajou (CTFC)
5. Jean-Michel Sangmouda (Consultant CTFC)
6. Peter Rabus (CTFC – DED)
7. Elie Ngoa (CTFC)
8. Appolinaire Nankam (CTFC)
9. Louis-Bernard Cheteu (CTFC)
10. Raphaël Njoukam (CTFC)
11. Carine Houngang (CTFC)
12. Quentin Delvienne (Pro PSFE)
13. Pascal Cuny (ONFI)